

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.
 { " " 14 " " six mois.
 { " " 7 50 " " trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS, LAFITTE, BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 10 février 1866

BULLETIN.

Les dépêches du Mexique, apportées par le paquebot transatlantique *La France*, sont datées de Mexico 9 janvier et de Vera-Cruz 13 ; à la date de ses derniers rapports, le commandant en chef ne connaissait l'échauffourée de Bagdad que par un avis télégraphique. La dépêche de M. le ministre de France aux Etats-Unis, que publie le *Moniteur* et que nous reproduisons, supplée aux détails qui ne sont pas encore parvenus au ministère de la guerre par voie maritime.

Une correspondance de Rome affirme positivement que le Saint-Siège s'est entendu avec divers Etats pour les contingents militaires qui doivent compléter l'armée pontificale. Le chiffre sera de 10 à 12,000 hommes et les cadres devront être remplis avant le mois de septembre prochain.

Il est positif que le gouvernement italien pratique, à partir du présent mois le désarmement militaire. Environ 4,000 congés d'officiers d'infanterie et de cavalerie vont être expédiés dans les garnisons de l'intérieur. Les titulaires rentreront dans leurs foyers avec demi-solde. D'ici à peu de mois, on leur confiera l'organisation de la milice urbaine et rurale qui doit remplacer une partie des régiments actifs. L'armée proprement dite n'atteindrait plus qu'un chiffre de 100,000 hommes.

Un télégramme de Florence annonçait hier que « par suite des graves déclarations contenues dans le *Livre rouge* espagnol, le cabinet italien vient d'envoyer à Madrid une note énergique.

Dans sa séance du 8 février, le Sénat belge s'est occupé de la discussion du Code pénal. Le ministre de la justice a parlé en faveur de l'abolition de la peine

de mort, mais cette peine a été maintenue par le Sénat à la majorité de 33 voix contre 25.

J. REBOUX.

On lit dans le *Moniteur* :

Le ministre des affaires étrangères vient de recevoir du ministre de France aux Etats-Unis la dépêche suivante :

« Washington, le 23 janvier 1866.

« Monsieur le ministre,

« Les nouvelles qui nous parviennent depuis quelques jours du Rio Grande par la voie des journaux de la Nouvelle-Orléans seraient fort graves si l'on devait y ajouter une foi entière. Heureusement elles sont fort exagérées, et je m'empresse de dire à Votre Excellence que le sous-secrétaire d'Etat m'a déjà donné la preuve que, quels que soient les faits, le gouvernement fera respecter la neutralité par les autorités militaires, auxquelles les ordres les plus précis et les plus sévères ont déjà été envoyés.

« D'après les dépêches télégraphiques reçues ici avant-hier, soixante hommes d'un régiment de nègres stationné sur le bas du fleuve auraient quitté leur camp pendant la nuit du 5 au 6 janvier et, traversant la rivière, seraient parvenus, grâce aux intelligences qu'ils avaient sans nul doute, dans la place, à s'emparer de Bagdad, qui aurait été immédiatement livré au pillage par les soldats faits prisonniers qui se seraient déclarés libéraux, et par les nègres venus du Texas. Un bâtiment ancré dans le fleuve aurait en même temps été attaqué, mais sans succès. Instruit de ces faits, le général commandant à immédiatement envoyé des troupes à Bagdad, dont la soi-disant garnison s'était réfugiée dans le haut de la ville, et en aurait fait prendre possession momentanément pour empêcher la continuation du pillage. Il avait, en outre, donné ordre de ne remettre la place qu'à l'autorité impériale, quand elle se présenterait. Aussitôt que ces faits m'ont été signalés, je me suis rendu chez M. Hunter, faisant fonctions de secrétaire d'Etat, pour lui demander compte de la conduite des troupes chargées de maintenir l'ordre sur la frontière et d'empêcher, ainsi qu'il me l'avait souvent répété, toute infraction aux lois de la

neutralité. Le département d'Etat n'avait encore reçu aucune nouvelle officielle ; mais sur le bruit qui s'était répandu de la prise de Bagdad par les filibustiers, M. Hunter avait aussitôt demandé des informations au ministre de la guerre.

« Le lendemain, je suis retourné au ministère pour savoir ce qu'il en était, et c'est alors que M. Hunter m'a montré une série de dépêches télégraphiques écrites par le général Sheridan à M. Stanton, et qui sont de la nature la plus satisfaisante. Le général Sheridan, attribuant les méfaits qui se sont produits aux efforts d'un Américain du nom de Crawford, qui, se disant général mexicain, cherche depuis quelque temps à recruter des troupes pour Juarez, annonce qu'il va le faire arrêter, ainsi qu'un sieur Reid, qui se présente comme colonel de Juarez et chef d'état-major de Crawford. La correspondance reproduite par la presse suffit pour démontrer le rôle que jouent ces deux individus, et pour justifier leur mise en arrestation. Ce qui se comprend même difficilement, c'est que le général Weitzel ait cru devoir entrer en correspondance officielle avec le soi-disant général Crawford.

« Quoi qu'il en soit, le général Weitzel n'a plus de commandement, et la correspondance du général Sheridan nous est un témoignage satisfaisant non-seulement de la volonté du gouvernement de faire maintenir la neutralité, mais de la détermination du général de faire exécuter strictement les ordres qu'il a reçus à cet effet. En attendant de plus amples informations, je dois donc renouveler à Votre Excellence l'assurance que le gouvernement est bien décidé à ne pas se laisser entraîner dans un conflit avec nous par les filibustiers et les agents de Juarez.

« Il est à remarquer que le général Sheridan termine sa dernière dépêche en exprimant des doutes sur l'opportunité qu'il y avait à envoyer des troupes à Bagdad pour préserver la ville du pillage, et en disant qu'il espère néanmoins que les impérialistes ne lui en voudront pas, puisque c'est pour eux et dans leur intérêt qu'on en a agi de la sorte. En effet, comme je l'ai dit plus haut l'ordre était donné à l'officier commandant de ne se retirer que devant l'autorité impériale, à laquelle Bagdad appartenait avant la surprise. Si, comme je l'espère, les autorités de l'autre côté de la frontière comprennent la situation, cet incident aura eu ici, en fin de compte, un effet salutaire en prouvant au gouvernement américain combien il est

urgent qu'il se prémunisse contre le retour de faits semblables. Le contre-coup de cette échauffourée sera funeste à ses auteurs.

» Veuillez agréer, etc.

» MONTHOLON. »

L'ouverture du Parlement anglais a été un témoignage remarquable de l'esprit éminemment pratique de nos voisins. Après un discours d'ouverture qui touchait à tous les intérêts généraux de l'Angleterre, depuis les affaires irlandaises jusqu'aux événements de la Jamaïque et de la Nouvelle-Zélande, depuis les rapports du pays avec l'Europe et l'Amérique, jusqu'au bill de réforme, les deux Chambres ne se sont sérieusement occupées que d'une seule question : celle de la peste bovine. La politique extérieure et intérieure n'a pas détourné les esprits, les sujets les plus discutables ont été négligés, et la plus grande assemblée politique du monde a semblé un instant transformée en un meeting agricole ou en une réunion de fermiers. C'est que les Anglais ont senti que c'est pour eux l'affaire la plus urgente : tout le reste peut attendre, mais les mesures à prendre contre cet épouvantable fléau ne peuvent s'ajourner.

(Avenir National)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

La Haye, 6 février.

Le nouveau cabinet, formé par M. Franzen Van de Pulte, est aujourd'hui complètement constitué.

Bruxelles, 8 février

Le Sénat s'est occupé de la discussion du Code pénal.

Le ministre de la justice a parlé en faveur de l'abolition de la peine de mort, mais cette peine a été maintenue par le Sénat à la majorité de 33 voix contre 25.

Bucharest, 8 février.

Par suite du vote du Sénat déclarant inconstitutionnel le contrat relatif aux poids et mesures, le ministre a donné sa démission. On ignore encore la composition du nouveau cabinet.

Florence, 8 février.

On assure que la commission parlementaire chargée d'examiner le projet de prorogation d'exercice provisoire du bilan pendant deux mois, s'est déclarée favorable à ce projet.

Madrid, 8 février, soir.

La *Epoca* dit que le ministre d'Etat a dit à la Chambre que le Pérou était probablement, aujourd'hui, en complète hostilité, avec l'Espagne.

Londres, 8 février, soir.

Chambre des Communes : — M. O'Donnoghue (irlandais) propose un amendement portant que la Chambre voit avec regret le mécontentement de l'Irlande et qu'il est du devoir du gouvernement d'en rechercher et d'en faire disparaître les causes. M. Gladstone combat cet amendement, qui est rejeté après une longue discussion, par 346 voix contre 25.

Suez, 8 février.

Les avis de Melbourne (Australie), sont du 26 décembre. On procédait aux élections générales. Il y avait de l'agitation dans la Nouvelle-Zélande. Une assemblée générale doit se réunir à Wellington au mois de mars. Une proclamation du gouvernement interdit les opérations commerciales avec la côte orientale. On mande de Shanghai, le 26 décembre, qu'il n'avait été pris aucune mesure contre les démonstrations des Nienféi (insurgés chinois) dans le Nord. On doutait que le traité conclu avec le Japon fut ratifié par le Mikado.

L'encaisse métallique de la Banque de France s'est élevé de 387 à 405 millions en même temps que la circulation des billets a fléchi de 955 à 924 millions. Le portefeuille s'est accru de 6 millions à Paris, mais il a diminué de 22 millions dans les succursales ; il s'élève encore à 704

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 11 FÉVRIER 1866.

N° 14.

LES MÉMOIRES D'UN ORPHELIN.

DEUXIÈME PARTIE.

L'ÉCOLE.

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 7 février.)

Mon dramatique événement de collégien produisit une modification dans la vie solitaire que ma grand-mère s'était imposée par une rigoureuse raison, et à laquelle je m'étais habitué, non pourtant sans jeter plus d'un regard de curiosité, et quelquefois, peut-être, d'envie sur le brillant monde d'oisifs que je voyais circuler autour de moi, sur les magasins de la Grand'Rue et de la rue des Granges.

Les deux Jeantet, qui m'avaient secouru dans ma bataille avec le cruel Druot, devinrent mes amis. Externes, comme moi,

ils venaient ponctuellement me prendre à l'heure où nous devions nous rendre au collège et, après la classe, me ramenaient à ma porte. C'étaient deux bons garçons, d'un naturel très-doux, d'un esprit un peu apathique. Ils n'avaient guère de goût pour l'étude et ne cédaient qu'à regret à la résolution que leur père avait prise de leur faire apprendre la latin et le grec. Ils n'aspiraient qu'à retourner dans leur village natal, dans leur vallée de Mourhier et à y rester. Comme ils travaillaient difficilement, et qu'ils se dépitèrent des reproches ou des sarcasmes que leur adressait notre professeur, je les aidais en secret à faire leur thème ou leur version, et quelquefois pour faciliter plus librement leur tâche, je les amenais dans ma petite chambre de la rue Saint-Vincent. Depuis ce temps, j'ai bien souvent songé que, si j'avais connu les difficultés pécuniaires de ma grand-mère, j'aurais pu, dès mon entrée dans les hautes classes, donner des répétitions à un prix déterminé. Mais probablement, elle n'aurait pas voulu y consentir, dans la crainte qu'un tel travail ne fût une dérogation à ma future dignité de magistrat et ne me détournât du but auquel je ne devais cesser de penser. Au contraire, elle remarquait avec plaisir le service que je rendais aux deux Jeantet, parce que je le rendais gratuitement, et parce qu'elle y voyait une preuve de ma supériorité sur des élèves inscrits dans la même classe que moi.

Les deux frères très-reconnaissants du bon accueil de ma grand-mère et de mes leçons, parlèrent ne nous à leur cousin, chez lequel ils demeuraient. Ce cousin crut devoir venir nous remercier. C'était un petit vieillard, lesté et jovial, propre et

coquet, un gentilhomme de l'autre siècle, qui, en voyant les défauts de celui-ci, s'en amusait quelquefois, ou tâchait d'en prendre philosophiquement son parti. Il s'appela Layronnet, et avait le droit de joindre à son nom la particule que Vernois et autres plébéiens s'attribuaient sans vergogne.

« Bah ! disait-il en riant, je courais risque, pendant la révolution, d'avoir la tête tranchée, comme beaucoup de braves gens qui n'avaient pas fait au pauvre peuple en révolte et aux régénérateurs de l'humanité, plus de mal que moi. On ne m'a retranché que cette particule qui offense les démocrates. Une autre révolution peut venir qui, au nom du principe d'égalité, me l'enlèverait encore. J'aime autant le laisser en holocauste sur l'autel de la patrie. »

Il avait cependant un sentiment de respect pour les anciennes familles de Franche-Comté, et connaissait assez bien leur situation. Quand il apprit que ma grand-mère descendait des Martelle, il lui témoigna une nouvelle courtoisie.

« Ma noblesse, disait-il, me vient de mes aïeux qui, dans les montagnes du Doubs, ont l'honneur d'être comptés au nombre des gentilshommes verriers. Elle avait le léger éclat du verre ; elle devait en avoir la fragilité. »

Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu vos qualités.

« La révolution m'a jeté par terre. Mais, si je ne puis songer, sans frémir, aux dévastations qu'elle a produites, aux iniquités qu'elle a commises, au sang qu'elle a versé, je dois, en conscience, pour mon propre compte, lui savoir gré du service qu'elle m'a rendu en m'affranchissant de deux obligations dont j'étais menacé, l'une qui effrayait ma paresse, l'autre qui tourmentait mes inclinations. Mon père voulait me faire entrer dans la maîtrise des eaux et forêts de Franche-Comté, où un de ses amis, M. Monnot, occupait un emploi assez considérable, et en même temps, il voulait me marier avec une très-riche et très-laide fille de Vuillafans. Malgré le chagrin que j'éprouvais de ces deux résolutions, je m'y serais soumis, car je ne pouvais pas même un instant songer à désobéir à mon père. Mais la révolution vint qui bouleversa les maîtrises et me dépouilla de mes petites prérogatives nobiliaires. La laide fille ne m'épousa que pour la gloire de s'appeler Mme de Layronnet. Quand elle me vit réduit à l'état de roturier, elle donna sa main et sa fortune à un autre prétendant, ce qui me délivra d'un cruel souci. Je ne me suis pas marié, ce dont je n'ai nul regret, car je n'avais pas la vocation du mariage, et je suis resté tranquillement dans mon village de Moutier, sans emplois et sans ambition ; ce qui me paraît le beau idéal d'une destinée humaine. Ma sœur, Amélie, s'est mariée, à son grand regret. Elle a épousé un méchant homme qui l'a rendue fort malheureuse. Enfin, ce scélérat est mort ; elle est venue alors reprendre, dans notre maison matrimoniale, la chambre qu'elle y occupait étant jeune fille, et nous vivons ensemble dans un parfait accord, et nous sommes heureux. »

M. de Layronnet ne nous fit ces confidences qu'après nous avoir quelque temps fréquentés. A sa première visite, il fut très-poli envers ma grand-mère, très-bienveillant envers moi, tout en causant d'une façon parfois un peu caustique, et paradoxale avec un vif abandon.

« Madame, disait-il à ma grand-mère, en me désignant, vous avez un pupille, dont vous devez être fière ; très-ardent au travail, et toujours le premier dans ses positions. Evidemment, il est fait pour étudier, tel quand on est doué d'une telle aptitude, on doit aller loin. Il n'en est pas de même de mes petits cousins. Ni l'un ni l'autre n'a le moindre goût pour les belles choses que leur professeur est chargé de leur enseigner. Ils auront, un jour, une jolie fortune. Pour la bien gouverner, pour se marier honnêtement et vivre d'une bonne et paisible vie de braves gens, faut-il qu'ils connaissent l'histoire d'Alcibiade et celle des Tarquins, qu'ils apprennent à traduire une ode de Sapho ou un épigramme de Juvénal ? Mais leur père veut qu'ils fassent leurs classes. Faire ses classes ! Une des folies de notre temps. Il semble qu'à quiconque a eu la gloire de faire ses classes, l'Etat doive aussitôt un ministère ou tout au moins une place au conseil d'Etat. Et après ? dit lentement M. de Tailleyrand, lorsqu'on lui avait exposé quelque nouvelle théorie. Après. Il résulte de cette manie de vanité de collège, que des jeunes gens qui auraient pu, avec un autre enseignement, exercer une très-estimable et fructueuse profession, ne savent que devenir avec leur vulgaire bagage de grec et de latin, et leur stérile diplôme de bachelier. Combien il en est qui regrettent de ne pas avoir